

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27, septembre 2011

2011 DEVE 13 Signature d'une convention avec l'association Les Jardiniers du 3^e pour renouveler la mise à sa disposition d'une parcelle de terrain à usage de jardin partagé située rue des Oiseaux (3^e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, articles 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement de Paris en date du 19 septembre 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec une convention avec l'association Les Jardiniers du 3^e pour renouveler la mise à disposition d'une parcelle de terrain à usage de jardin partagé située rue des Oiseaux (3^e).

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Les Jardiniers du 3^e, dont le siège social est situé à la Maison des Associations du 3^e, BP 39 5 rue Perrée (3^e), la convention jointe à la présente délibération pour renouveler la mise à disposition d'une parcelle de terrain à usage de jardin partagé située rue des Oiseaux (3^e).

Article 2 : La présente convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible chaque année par tacite reconduction jusqu'à six ans.

